

PROPOSITIONS DES ACTEURS LOCAUX POUR UNE FILIÈRE CINÉMATOGRAPHIQUE ET AUDIOVISUELLE **FORTE** EN BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ



SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	p.3
1. FONDS D'AIDE ET BUREAU D'ACCUEIL DES TOURNAGES.....	p.5
1.1) LE FONDS D'AIDE.....	p.5
1.1.1) Aide à l'écriture.....	p.7
1.1.2) Aide au développement.....	p.8
1.1.3) Aide à la production de longs métrages, de séries TV, de films d'animation et de documentaires.....	p.9
1.1.4) Aide à la production de courts métrages.....	p.10
1.1.5) Aide aux projets groupés ou aux programmes.....	p.11
1.1.6) Aide aux nouveaux médias.....	p.12
1.1.7) Aide aux projets sans diffuseurs.....	p.13
1.1.8) Fonds d'aide associatif.....	p.13
1.1.9) Aide à la diffusion.....	p.14
1.2) LE BUREAU D'ACCUEIL DES TOURNAGES (BAT).....	p.15
2. FORMATION DES PROFESSIONNELS.....	p.17
3. AIDE À LA MOBILITÉ.....	p.18
4. SOUTIEN RENFORCÉ À LA DIFFUSION.....	p.19
4.1) Création d'une télévision locale en Bourgogne-Franche-Comté.....	p.19
4.2) Réseau des cinémas de proximité.....	p.20
4.3) Associations cinéphiles.....	p.22
4.4) Festivals.....	p.23
4.5) Circuits de cinéma itinérant.....	p.24
5. DISPOSITIFS D'ÉDUCATION À L'IMAGE.....	p.25
6. COLLECTE, CONSERVATION ET VALORISATION DU PATRIMOINE CINÉMATOGRAPHIQUE.....	p.27
CONCLUSION.....	p.28
CONTRIBUTEUR·ICE·S.....	p.29
RESSOURCES.....	p.30

INTRODUCTION

Dans le cadre du prochain renouvellement du conventionnement de coopération cinématographique et audiovisuelle entre l'État, le Centre National du Cinéma et de l'Image Animée et la Région Bourgogne-Franche-Comté, et en prenant en compte la transversalité de notre secteur, les professionnel·le·s souhaitent vous transmettre leurs propositions sous la forme de ce « livre blanc », fruit d'une concertation collective, afin de poursuivre ensemble le travail de renforcement de la filière régionale (*cf liste des participants en fin de document*).

La filière réagit logiquement aux changements de société ; elle est plus que jamais porteuse de créativité, et d'une volonté de travail partenarial, en lien étroit avec le tissu local. Le cinéma et l'audiovisuel influent ainsi sur une multitude d'autres secteurs : l'économie, la formation, l'aménagement du territoire, l'innovation et le tourisme, mais aussi le lien social, la citoyenneté et le vivre ensemble. Des différentes consultations que l'APARR a pu mener, émane une volonté commune : celle de s'ancrer dans son territoire, et de le faire vivre.

L'APARR a recueilli la parole des acteur·ice·s de terrain, et porte à votre connaissance leurs succès, leurs difficultés, et leurs pistes d'amélioration concernant les différents champs d'application de la convention : fonds d'aide, structuration de la filière, soutien à la diffusion, dispositifs d'éducation aux images, formation... détaillés ci-dessous.

Dans des processus de fabrication, de soutien et de diffusion des films qui restent complexes et fragiles, nous constatons aujourd'hui que beaucoup de professionnel·le·s n'arrivent pas à exercer pleinement leur métier dans notre région, et que de nombreuses structures éprouvent des difficultés à maintenir ou développer leur activité.

Comment poursuivre et améliorer le travail de diffusion et d'éducation à l'image sur le terrain ?
Comment repérer, faire émerger, retenir les talents et les savoir-faire, indispensables au rayonnement du territoire ?

Comment soutenir au mieux cette filière volontaire et dynamique ?

Si nous sommes conscient·e·s que notre économie régionale reste modeste, nous affirmons cependant qu'il est possible de porter une politique culturelle ambitieuse.

CONTEXTE

Un premier «livre blanc» avait été élaboré à la fusion des régions Bourgogne et Franche-Comté. Cette nouvelle édition, étoffée, intervient alors qu'un premier bilan de cette fusion est possible. Il nous apparaît ainsi important de présenter un historique des deux régions. En effet, celles-ci ne partent pas des mêmes constats.

Historiquement, la Franche-Comté est une terre d'accueil des tournages, avec un pic d'activité dans les années 1990, où il existait un fonds d'aide cinématographique capable non seulement d'attirer les tournages, mais également de faire naître des vocations de cinéastes, artistes, technicien·ne·s. Par-delà un attrait industriel, environnemental, patrimonial riche, la Franche-Comté a toujours conservé un ancrage culturel de terrain avec le 7ème art. Elle dispose de plusieurs festivals internationaux et d'initiatives de diffusion diverses sur ses 4 départements (cinémas itinérants, Maison du peuple, ciné-clubs...). La Franche-Comté perd son fonds d'aide en deux temps, une partie en 2010, l'autre en 2013 ; mais suite à la mobilisation de la filière, certaines aides spécifiques (émergence, développement) ont pu être mises en place en 2014. La Bourgogne bénéficie également d'un réseau de diffusion proposant un large éventail de manifestations, festivals, actions d'éducation à l'image, ainsi qu'un réseau associatif fertile et dynamique. Sa proximité avec la région Ile-de-France, la présence historique du Bureau d'accueil des tournages, son *Guide de l'audiovisuel et du cinéma en Bourgogne*, lui confèrent depuis la création de son fonds d'aide à la production en 2006 une place de choix pour l'accueil des tournages.

Côté franc-comtois comme côté bourguignon, chaque fonds d'aide était géré par une chargée de mission épaulée par une assistante mutualisée avec d'autres secteurs. Lors de la fusion, une seule personne est restée en poste, pour un territoire et une filière beaucoup plus vastes.

Aujourd'hui, notre filière prend part à la fusion des régions Bourgogne et Franche-Comté, en tenant compte des acquis des un·e·s et des autres. Notre secteur d'activité déjà proche avant la fusion, a très vite su répertorier les qualités, les avantages propres aux deux entités régionales. Nous avons un passé (les Frères Lumière, Kodak, les groupes Medvedkine), nous avons un actif (des savoir-faire qui s'exportent toujours), nous voulons un avenir compatible avec notre époque (formations in situ, accès et développement à travers les nouvelles technologies). Nous ne pouvons donc pas laisser passer notre désir de participer au développement de notre région. Au vu des chiffres (nombre croissant de professionnel·le·s¹, de tournages, de spectateur·ice·s dans les salles...), nous devons œuvrer pour le maintien de toutes les formes de création. Nous avons besoin d'affirmer une identité créatrice propre nous permettant de développer notre filière au plus près de nos territoires : faire et diffuser des films à Montceau-Mines, dans la vallée de l'Ouche, à Saint-Amour, au cœur du Morvan, en zone frontalière ou à Saint-Claude, cela a du sens !

>1 Sur la seule base TAF régionale, 1701 professionnel·le·s sont dénombré·e·s (au lieu de 1149 en 2016, soit une augmentation de 48% - source BAT BFC)

1. FONDS D'AIDE ET BUREAU D'ACCUEIL DES TOURNAGES

1.1) LE FONDS D'AIDE

Le fonds d'aide régional est un pilier incontournable pour un territoire qui souhaite allier création, diversité, ouverture, attractivité et dynamisme économique. Nous sommes sur ce point en complète adéquation avec les intentions² de la Région pour un fonds d'aide qui « *vise à soutenir la création artistique, à encourager la diversité des œuvres filmiques, à développer le rayonnement culturel de la région et à constituer un patrimoine audiovisuel* ». Nous sommes également très sensibles au fait que ce fonds d'aide encourage « *l'activité économique du secteur cinématographique et audiovisuel en région* » et permette d'« *attirer des tournages en Bourgogne-Franche-Comté* », ainsi que de « *dynamiser la création et la qualification d'emplois dans cette filière* ». Nous nous sentons partie prenante de cette volonté politique vertueuse.

Au moment de la fusion, les fonds d'aides entre les deux régions étaient largement déséquilibrés. En effet, en 2016 le fonds d'aide de la Bourgogne s'élevait à près de 800 000 €, alors que le fonds d'aide franc-comtois avait été réduit à la portion congrue (100 000€).

Depuis la fusion, partant de ce montant de 800 000€, en l'espace de trois années, le fonds d'aide a quasiment doublé. Il atteint à présent 1,4 million€.

Malgré ces efforts, le fonds d'aide de la Région Bourgogne-Franche-Comté demeure le plus petit fonds d'aide de France métropolitaine. En effet, actuellement, sur l'ensemble des 18 régions, la moyenne pondérée du montant des aides en fonction de la population s'élève à 1,15€ par habitant alors que pour la région Bourgogne-Franche-Comté ce montant plafonne à 0,50€ par habitant, soit 2,3 fois moins que la moyenne nationale. Par ailleurs, le fonds d'aide cinéma et audiovisuel représente 0,09% du budget global de la Région Bourgogne-Franche-Comté alors que sur l'ensemble des autres Régions, la moyenne des parts budgétaires des fonds d'aides atteint 0,25%, soit quasiment le triple³.

Pourtant, les montants des aides par projet soutenu par la Région Bourgogne-Franche-Comté sont comparables à ceux constatés dans les autres régions. Sur le long métrage, les aides à la production atteignent 160 000€ en moyenne, ce qui correspond exactement à la moyenne pondérée des aides sur l'ensemble des régions. La Région Bourgogne-Franche-Comté soutient les projets à la même hauteur que ses consœurs mais en moindre quantité, ce qui la contraint à refuser de nombreux projets qui auraient un intérêt pour le territoire et la filière régionale, en termes d'image comme de retombées économiques.

² <http://www.bourgognefranche-comte.fr/node.365>

³ 701 profession d'après les chiffres communiqués sur le site de Ciclic «Panorama des aides territoriales 2019» / <http://www.ciclic.fr/panorama>

Le grand nombre de projets déposés ces dernières années prouve que notre région est attractive, qu'elle ne manque ni d'atouts ni de vitalité. L'écosystème régional est actuellement en pleine expansion, et il a besoin de pouvoir compter sur un panel d'aides structurantes. N'oublions pas que cette politique cinéma est une des rares à générer des recettes au sein d'une politique culturelle régionale. Par exemple, sur 3 millions d'euros de budget alloués à un fonds d'aide, 1 million est apporté par le CNC.

Atteindre un taux d'investissement de 1€ par habitant·e serait à la fois un objectif symbolique, et également un levier fort pour soutenir les structures, les professionnel·le·s présent·e·s et les nouveaux talents sur le territoire. Cette politique culturelle régionale, soutenant pleinement la création et l'activité économique du secteur cinématographique et audiovisuel, nous permettrait d'avoir le choix et les moyens de vivre et travailler dans notre région. Le doublement du fonds d'aide permettrait de renforcer et mettre en place un ensemble de mesures et de préconisations que nous portons à votre examen.

1.1.1) AIDE A L'ECRITURE

Elle est un soutien important aux auteur·ice·s-réalisateur·ice·s investi·e·s dans la région, pour une phase d'écriture et de repérages souvent longue. L'aide à l'écriture est de plus en plus sollicitée : début 2019, le nombre de projets déposés était tel que l'enveloppe annuelle a été attribuée en totalité dès la première session, alors qu'une seconde session était prévue en cours d'année. Ce n'est pas seulement le nombre, mais aussi la qualité des projets déposés qui est en progrès, démontrant ainsi l'efficacité du dispositif, qui attire de plus en plus d'auteur·ice·s porteur·se·s de projets ambitieux.

En Bourgogne, l'aide a été renforcée avec succès en 2015, par le dispositif d'accompagnement à l'écriture de films, attribué aux projets dont l'écriture semble être plus fragile. Ce dispositif a été transformé depuis 2019 en une résidence d'écriture documentaire portée par Les Petites Caméras. Notons qu'il n'existe plus de dispositif d'accompagnement pour la fiction longue.

Nos propositions :

Ce dispositif doit être renforcé pour permettre un soutien accru aux auteur·ice·s, en cohérence avec l'orientation actuelle portée par le CNC⁴ :

- Le rehaussement du plancher de 1000€ à 3000€, ainsi que du plafond (pour mémoire, le plafond de cette aide a été baissé de 6000€ à 4000€ entre 2017 et 2019), de manière à s'aligner sur les autres régions. Le temps consacré à l'écriture du projet n'est en effet pas rémunéré. Les bourses et aides à l'écriture sont une ressource fondamentale pour l'auteur·ice à ce stade : elles lui permettent de sécuriser, de valoriser ce travail, de rendre ainsi le projet plus attrayant auprès des différents partenaires que l'auteur·ice pourra approcher – tout en lui laissant un choix plus grand dans ses futures collaborations.
- La possibilité de bénéficier d'une majoration de l'aide pour les projets pour lesquels l'auteur·ice souhaite être accompagné·e par un scriptdoctor de son choix.
- Consolider, développer et étendre au long-métrage de fiction les dispositifs existants de résidence et d'accompagnement à l'écriture et à l'émergence sur le territoire régional (résidence d'écriture documentaire portée par Les Petites Caméras, dispositif Talents en court coordonné par l'APARR). Ces résidences sont de véritables « incubateurs » pour les auteur·ice·s et l'offre régionale reste moindre au regard de ce qui est proposé à l'échelle nationale.
- La consolidation du parcours de l'auteur·ice avec la mise en place d'une bourse de pré-écriture, qui lui permet, lorsqu'il/elle termine un film soutenu par la Région, de postuler à une aide d'avant-projet pour l'écriture de son prochain film. Cette bourse, d'un montant raisonnable (1000 à 1500€, par exemple), pourrait être attribuée sur la foi d'un avant-projet communiqué en même temps que le rendu de compte d'un film achevé.

⁴ Voir l'étude commandée par le CNC et parue en avril 2019, «L'écriture des films et séries en France»

1.1.2) AIDE AU DEVELOPPEMENT

L'aide au développement a été créée en 2017, et a permis d'aider une trentaine de projets de films depuis sa création. Elle est, elle aussi, de plus en plus sollicitée. Elle donne aux auteur·ice·s, réalisateur·ice·s, les moyens de préciser leur projet de film, et aux producteur·ice·s la possibilité de développer des stratégies et outils (dossier de présentation, repérages - sur lesquels le/la réalisateur·ice est rémunéré·e, teasers, traductions, montage des équipes, expertises – juristes, agents de vente, scientifiques...) pour susciter les intérêts de diffuseurs et partenaires financiers, français et étrangers.

Dans un contexte de sélection accrue, l'aide au développement donne la possibilité de démontrer les ambitions artistiques du projet, et de répondre aux exigences des différents partenaires, pour limiter les risques de rejet, assurer la viabilité financière et la qualité artistique du projet.

Il est à signaler que cette aide au développement est aujourd'hui essentielle suite aux réformes du COSIP du CNC (1er juin 2017) dans ses clauses de bonifications. Une bonification valorise la qualité éditoriale et artistique des œuvres en tenant compte des aides au développement obtenues (cumul des aides à l'écriture et au développement).

Nos propositions :

- L'augmentation du fonds d'aide au développement, afin que les planchers minimum de cette aide soient réhaussés, et que le nombre de projets soutenus soit en meilleure adéquation avec le nombre de projets émergents sur le territoire. Les plafonds pourraient également être réhaussés, pour atteindre 15 000€ (pour mémoire, le plafond en 2017 était à 10 000€, pour 8000€ à présent) afin notamment de favoriser les possibilités de développement à l'international ou au cinéma.
- L'ouverture de l'aide aux associations (*cf paragraphe dédié au fonds associatif*). En effet, les auteur·ice·s du territoire travaillent de plus en plus souvent en étroite collaboration avec le tissu associatif. Cette aide permettrait à des projets atypiques, ou d'auteur·ice·s émergent·e·s, pour lequel·le·s la confiance d'un·e producteur·ice reste encore à gagner, de « passer une marche » afin de déclencher l'engagement d'une société en production ou en co-production.

1.1.3) AIDE A LA PRODUCTION DE LONGS-METRAGES, DE SERIES TV, DE FILMS D'ANIMATION ET DE DOCUMENTAIRES

Cette aide est la clé de voûte de la filière car elle facilite la venue des productions extérieures, qui génèrent de nombreux contrats pour les technicien·ne·s et comédien·ne·s régionaux·ale·s. Source d'émulation professionnelle, elle a d'importantes retombées économiques lors des tournages (en termes d'hôtellerie, prestataires de services, décors publics et privés...) : selon le CNC, les retombées économiques d'un tournage sont en moyenne de 6€ pour 1€ d'aide accordée.

Elle participe également au dynamisme de la création documentaire en Bourgogne-Franche-Comté, en soutenant des projets cinématographiques ou audiovisuels ambitieux.

Elle contribue à la vitalité du territoire et accroît sa visibilité grâce à la diffusion des œuvres soutenues, à l'échelle régionale, nationale voire internationale.

Ainsi, 2 millions de téléspectateurs ont pu découvrir la Bourgogne-Franche-Comté à travers la fiction *La Révolte des innocents* sur France3.

Au cinéma, les spectateur·ice·s ont pu découvrir le premier long métrage de Clément Schneider, *Un violent désir de bonheur*, sélectionné par l'ACID pour sa programmation cannoise 2018, tourné et produit en région par Les Films d'Argile.

Côté documentaire, *La Ronde* de Blaise Perrin, produit par une société régionale (Folle Allure), a reçu le prix du meilleur premier film professionnel au festival Traces de vies de Clermont-Ferrand.

Nos propositions :

- Poursuivre la progression de l'enveloppe dédiée à l'aide à la production de longs-métrages, de séries TV et unitaires, de films d'animation et de documentaires.
- Faire passer le taux de dépenses en région des 100% actuels à 120%, afin d'amplifier l'impact économique pour la filière et de toujours encourager l'emploi local.
- Demander une présentation par le couple producteur·ice-réalisateur·ice du projet pré-sélectionné, devant les membres du comité de lecture le jour de la session notamment pour la fiction longue ; ou à défaut, prévoir un rendez-vous entre la production, le réalisateur.ice, le BAT et la Région en amont du comité de lecture. Ceci permettrait d'impliquer davantage les productions dans leurs projets en région, et d'instaurer dès le départ une relation partenariale.
- Pour le documentaire audiovisuel, aligner le taux de participation de la part du diffuseur sur ceux exigés par la Procirep-Angoa (société des producteurs de cinéma et de télévision), en passant de 20% à 15%. Ce changement permettrait d'être plus en accord avec les exigences des aides sélectives du CNC (qui n'impose pas de seuil) et d'harmoniser l'aide à la production de documentaires avec l'aide à la production de longs métrages cinématographiques.
- Maintenir l'attention particulière apportée aux conditions de travail des comédien·ne·s et technicien·ne·s sur les productions accueillies en Bourgogne-Franche-Comté, en donnant des moyens supplémentaires à l'équipe du BAT. Poursuivre le conditionnement de l'aide de la Région à un strict respect des conventions collectives et du droit du travail.

1.1.4) AIDE A LA PRODUCTION DE COURTS METRAGES

Le court métrage est une étape importante pour faire émerger de nouveaux talents, mais aussi aider à la professionnalisation. Le soutien au court métrage commence à avoir des résultats plus que visibles dans notre région.

Par exemple, Xavier Legrand a réalisé le court métrage *Avant que de tout perdre*, qui a remporté le César 2014 du Meilleur court métrage, soutenu par la Région Franche-Comté.

En 2016, il a réalisé son premier long métrage, tourné également en Bourgogne-Franche-Comté, avec le soutien de la Région ; *Jusqu'à la garde* a remporté 5 César en 2019.

Autre exemple, Rémi Allier, originaire de Mâcon, a réalisé le court métrage *Les Petites mains* avec le soutien de la Région Bourgogne-Franche-Comté, et a remporté le César 2019 du Meilleur court métrage.

Nos propositions :

- Poursuivre le dispositif actuel et le développement des actions de soutien à l'émergence avec le CNC, via le dispositif Talents en court.
- Mettre en place un partenariat avec la SACEM, une aide à la création de musique originale, sous la forme d'un «bonus» pour les courts métrages aidés en production par la Région.
- Explorer les possibilités de croisement de financements avec la formation professionnelle : le court métrage permet de renforcer les compétences en donnant l'occasion de multiplier les expériences de tournage. Nous proposons quelques pistes de réflexion dans le paragraphe dédié à la formation professionnelle.
- Depuis quelques années, les structures de production de fictions courtes ne sont plus forcément constituées sous forme de sociétés, mais souvent par des collectifs ou associations regroupant des professionnel·le·s. L'émergence de nouveaux talents passe par le soutien à ces nouvelles formes d'organisation, plus réactives, plus spontanées. Nous souhaitons l'ouverture de l'aide aux associations de production (*cf paragraphe dédié au fonds associatif*), afin de favoriser l'émergence de nouveaux talents, qui ont actuellement beaucoup de peine à accéder aux sociétés de production, peu nombreuses, en fiction notamment, sur le territoire. Cette ouverture permettrait également aux porteur·se·s de projets d'acquérir une réelle expérience de production et de développer leurs compétences avant d'envisager de créer une société.

1.1.5) AIDE AUX PROJETS GROUPÉS OU AUX PROGRAMMES

Cette aide, de type économique et placée sous le régime des minimis, a été expérimentée en Franche-Comté pendant 3 ans (en 2011, les montants octroyés étaient à hauteur de 30.000€) et a disparu lors de la fusion des deux régions.

Elle existe dans plusieurs autres grandes régions de France (aide au programme d'entreprises en Centre Val de Loire, soutien au programme de développement de projets en Normandie, aide au développement de structures de production en Pays de la Loire, soutien aux projets groupés en PACA). Ce type d'aide, qui peut être octroyée sur des critères artistiques (aide aux projets groupés) mais aussi sur des critères de stratégie d'entreprise et de développement territorial (aide structurelle), permettrait un développement soutenu de la filière.

Notre proposition :

Compte-tenu du caractère structurant de cette aide, nous proposons sa reprise pour les sociétés dont le siège social est implanté en Bourgogne-Franche-Comté, en mobilisant des fonds dédiés à l'aide économique et au développement territorial.

Elle interviendrait en effet au niveau du développement d'un ensemble de projets, permettrait de désengorger les dépôts de demande d'aides unitaires au développement, et assurerait un certain nombre de projets suivis par les sociétés tout en développant leur ligne éditoriale. Ainsi consolidées, elles pourraient dans un second temps solliciter des financements complémentaires au niveau du CNC et de l'Europe (Creative Europe, qui est déjà une aide au programme) – ce qui n'est encore que trop peu possible. Elle devrait également permettre de soutenir les jeunes sociétés, d'attirer les initiatives de création, ce qui ne peut que renforcer et diversifier la filière et ses emplois.

1.1.6) AIDE AUX NOUVEAUX MÉDIAS

Les aides aux nouveaux médias ou aux projets multimédia existent dans d'autres régions, et sont également développées au national par le CNC, tant pour les formes innovantes (fonds d'aide aux expériences numériques, pour les œuvres immersives ou interactives) que pour les nouveaux moyens de diffusion (fonds d'aide aux créateurs vidéo sur internet).

Il nous semble important de rester attentif·ve·s aux mutations du secteur en la matière, et de mettre en place des dispositifs de soutien aux œuvres multimédias (web-séries, projets numériques, nouvelles écritures, web-doc...), afin de permettre dès maintenant à la filière régionale de s'inscrire dans cette dynamique.

Nos propositions :

- Rendre explicite la possibilité, dans les différentes aides déjà existantes (écriture, développement, production), de soumettre des projets destinés aux « nouveaux médias ».
- Réfléchir aux modalités de soutien les plus adaptées à ces technologies qui demandent d'importants moyens techniques et humains – en renforçant, par exemple, les financements par des croisements avec d'autres politiques régionales (numériques notamment).

1.1.7) AIDE AUX PROJETS SANS DIFFUSEURS

Cette aide permettrait à des propositions originales, mais non standardisées, ne répondant pas aux normes actuelles des télévisions ou plateformes, de voir le jour. Ce type d'aide, qui est expérimenté dans d'autres régions (en Grand Est, par exemple, il est possible d'avoir accès à une aide dans le cas d'un dépôt sans diffuseur), permettrait le développement de projets singuliers ou sans diffuseurs tout en permettant une visibilité des œuvres (création d'une communauté via le crowdfunding, distribution cinéma, co-production avec l'étranger...).

Notre proposition :

La création de cette aide en Bourgogne-Franche-Comté participerait, en soutenant la réalisation de films plus fragiles économiquement, de la liberté, de la diversité qualitative des types de narration, des formats, en soutenant la réalisation de films plus fragiles, destinés au cinéma ou qui ne rentrent plus dans les standards des télévisions nationales. Elle pourrait être incluse dans l'aide à la production, en ouvrant la possibilité de soumettre des projets sans diffuseur à ce stade.

1.1.8) FONDS D'AIDE ASSOCIATIF

Les auteur·ice·s du territoire travaillent de plus en plus souvent en collectif et en étroite collaboration avec le tissu associatif.

Ces structures, qui permettent l'émergence, sont en demande de soutien, qu'il soit par le biais d'un fonds d'aide dédié aux associations de production, ou bien par l'ouverture des aides existantes à un minimum de projets portés par des associations.

Notre proposition :

Travailler en concertation à une réponse à apporter pour la structuration de ce tissu.

1.1.9) AIDE A LA DIFFUSION

Dans le parcours de diffusion de l'œuvre, le soutien à la visibilité et à la valorisation des films produits et/ou réalisés en région, est là aussi un maillon incontournable de la création artistique et de son rayonnement. Nous notons le soutien accru au dispositif *Docs ici, Courts là*, porté par l'APARR, dont le développement porte ses fruits (augmentation du nombre de séances, diversification des structures programmatrices, liens renforcés avec les festivals régionaux), mais également à l'association de salles CIBFC. Pour compléter cette initiative, nous préconisons la mise en place de dispositifs de soutien lors de la sortie d'un film aidé par la Région :

- par la création d'une aide à la diffusion : sous-titrage, création de DCP, prise en charge des frais d'inscription, de déplacement en festivals, édition de supports numériques (DVD, VOD)
- par un soutien à la promotion des œuvres en région : organisation d'avant-premières dans les cinémas indépendants sur le territoire, avec un appui de la part des services régionaux pour la communication et une participation aux frais d'avant-premières (location de salle, cocktail, accueil du public...). Mise à disposition des films sur supports DVD ou VOD dans les médiathèques et réseaux de bibliothèques, consolidation de temps forts dédiés à la diffusion des œuvres régionales lors des événements phares du territoire : le festival Entrevues de Belfort, Effervescence à Mâcon, Le Mois du film documentaire...
- par la présence de la Région sur les grands festivals, pour accompagner la visibilité des productions régionales
- par le renforcement des outils de valorisation déjà existants (annuaire des films portés par l'APARR, calendrier des tournages porté par le BAT BFC) et une visibilité accrue des activités de la filière dans les outils de communication de la Région (site internet, magazine...).

1.2) BUREAU D'ACCUEIL DES TOURNAGES

Le BAT accueille toutes les productions cinématographiques et audiovisuelles souhaitant tourner dans la région (projets soutenus ou non), en leur proposant – entre autres – divers services logistiques indispensables et gratuits : notamment, la base Techniciens-Artistes-Figurants et la base Décors (plus de 700 lieux répertoriés), leur permettant de préparer et de tourner leurs projets en s'appuyant au maximum sur les ressources locales.

Le BAT Bourgogne, sous l'égide de Film France, a ouvert ses compétences aux 4 départements franc-comtois afin de proposer ces nouvelles richesses locales – décors, prestataires, comédien·ne·s et technicien·ne·s locaux·ales etc. – aux productions depuis la fusion. Son territoire passe donc de 4 à 8 départements, sans augmentation des effectifs ETP (hormis la mise à disposition à 40% d'une chargée de communication). L'autre mission du BAT est la promotion de la région comme lieu de tournage privilégié, des actions de promotions à l'extérieur de la région sont nécessaires (salons, festivals...) ; au quotidien, l'animation des réseaux, contacts et veille presse, focus sur les actions, focus sur les décors, ré-actualisation du guide annuaire, nécessitent temps et vigilance qu'un poste à tiers temps ne peut assurer.

2018 fut la meilleure année du BAT avec 311 jours de tournage répartis en 5 longs métrages, 5 téléfilms, plusieurs courts métrages. L'année fut également marquée par la sortie nationale du film *Jusqu'à la garde* de Xavier Legrand, le 7 février 2018, qui a remporté 5 César et a rassemblé plus de 410 000 spectateurs en salle (le BAT a été remercié publiquement lors de la cérémonie des César par Alexandre Gavras, producteur du film).

Nos propositions :

- Un soutien financier accru est nécessaire pour effectuer des repérages en Franche Comté et les poursuivre en Bourgogne afin que l'ensemble du territoire soit mis en avant et que son économie soit ainsi majorée. Le repérage est un métier qui nécessite des compétences, aussi l'emploi de repéreur·se·s (technicien·ne·s) doit s'accroître et passer à plusieurs semaines par an, tant pour des campagnes thématiques que pour répondre aux urgences des productions.
- Le BAT a doublé son territoire, passant de 4 à 8 départements avec une légère augmentation sur les fonds actions (16%). Soit 47 780 km² à gérer pour 2 personnes. Si l'arrivée en 2019 d'une chargée de mission communication à 40% (14h/semaine) a permis une amélioration de notre image et présence sur les réseaux, la gestion quotidienne de la structure et les missions propres au BAT deviennent irréalisables ; un poste supplémentaire d'assistant·e est sollicité.
- L'organisation de rendez-vous de pré-production entre le BAT, la Région et les productions qui ont déposé à l'aide à la production paraît indispensable. Ils permettent de négocier en amont les engagements de la production quant à l'embauche locale en région, et de mesurer son implication sur le territoire.
- La mise à jour du guide annuaire régional (jusqu'alors uniquement bourguignon) a été confiée au BAT qui devra également répertorier / intégrer la partie franc-comtoise.
- Par ailleurs, Film France abandonne la Base TAF, au profit de la Base Talents (gérée par Movinmotion), or celle-ci ne gère pas les figurant·e·s. Formidable réseau local réactif, ils/elles doivent impérativement être répertorié·e·s sur une base propre au BAT, cette base est donc à créer. L'embauche en région est à encourager et à valoriser. La Base Talents est encore en période de test au niveau national, il faudra veiller à sa pertinence en termes de valorisation des technicien·ne·s résidant en région. Si tel n'est pas le cas, il faudra envisager la création d'une base comédien·ne·s / technicien·ne·s propre au BAT.
- Un volet éco-production (charte des tournages éco-responsables) précisant les bons gestes, prestataires et comportements responsables est également à l'étude pour une application en 2020.

2. FORMATION DES PROFESSIONNEL·LE·S

Dans une région où l'offre de formation initiale est peu développée, la formation continue est d'autant plus indispensable aux professionnel·le·s qui doivent constamment renforcer leurs compétences et s'adapter aux évolutions technologiques de leur secteur.

Notre région ne dispose pas d'organismes de formation spécialisés à même de répondre aux demandes individuelles, trop anecdotiques, ou n'offrant qu'un faible volume de demandes. En l'état, c'est donc sur le terrain de la création, par le biais d'expériences de tournage diversifiées, que les professionnel·le·s envisagent de renforcer leurs compétences. Ils ont besoin d'outils adaptés aux rythmes irréguliers de leurs métiers respectifs.

Le court métrage est un équivalent formation d'excellence, une formidable porte d'entrée vers la professionnalisation. Il ne suffit pas d'étudier le cinéma, la technique, la technologie pour occuper une juste place sur un plateau de tournage : l'expérience sur le terrain est un passage obligé. C'est le lieu de la transmission des savoirs et savoir-faire, et de la création de son réseau professionnel.

Nos propositions :

- Augmenter la dynamique des courts métrages en région en ajoutant un crédit formation dans le cadre du financement de ces films, sous condition d'engagement des porteur·se·s de projet à suivre une charte de formation-parrainage (conditionnée notamment à une rémunération juste des apprenants comme de leurs tuteurs). Cette initiative de compagnonnage permettrait une accélération de la professionnalisation.
- Accompagner de manière renforcée les nouveaux·elles auteur·ice·s-réalisateur·ice·s, technicien·ne·s et comédien·ne·s en cours de professionnalisation, en fiction comme en documentaire, avec la mise en place d'une résidence de réalisation de courts métrages (comme ce qui peut se faire, par exemple, en Bretagne grâce au dispositif Estran). Ce dispositif pourrait même entrer dans un futur projet de COM, avec la participation des diffuseurs locaux et régionaux. L'ensemble des professions (comédien·ne·s, technicien·ne·s) tireront des bénéfices de cette professionnalisation accrue des auteur·ice·s-réalisateur·ice·s. Par expérience, de tels dispositifs développent des émulations de groupe importantes, se prolongeant par des collaborations ou des créations de nouvelles structures (associations et sociétés, SCOP, SCIC...).
- Poursuivre l'attention accrue et le soutien envers les formations initiales et continues, ou autres initiatives présentes ou en cours de développement sur notre territoire : le BTS Métiers de l'audiovisuel du Lycée Germaine Tillion de Montbéliard bien sûr, mais aussi la possible création d'un nouveau BTS au Lycée du Castel de Dijon, sans oublier les Ateliers du cinéma Claude Lelouch, à Beaune.

3. AIDE A LA MOBILITÉ

Le déplacement sur les marchés du film est une nécessité pour les producteur·ice·s et réalisateur·ice·s : ils/elles peuvent y découvrir les lignes éditoriales des chaînes, y comprendre les niveaux d'exigence, rechercher des diffuseur·se·s, des distributeurs, des coproducteur·ice·s, identifier et être identifié par ces dernier·e·s, étendre leur réseau. De la même manière, les comédien·ne·s doivent engager des frais de déplacement pour se rendre sur les castings organisés en Bourgogne-Franche-Comté et au-delà. Du côté des diffuseur·se·s, la nécessité de se déplacer sur les grands festivals nationaux est la même, et les budgets imposent des choix parfois préjudiciables.

Tous ces déplacements permettent d'exporter la Bourgogne-Franche-Comté, et de sortir des seuls réseaux inter-régionaux pour gagner en compétences et en développement de réseau. Ils permettent l'évolution de la filière, le rayonnement des projets produits et aidés par le territoire.

En 2018, un déplacement collectif au Sunny Side of the Doc de La Rochelle a été expérimenté et co-financé par les sociétés de production participantes, la Région et la CCI. Mais les règles de cette aide, trop contraignantes (5 sociétés participantes minimum), n'ont pas permis de réitérer l'expérience. En effet, chaque société peut se tourner, selon les projets en cours, vers des marchés ou festivals différents : Marché du film de Cannes, Etats généraux du documentaire de Lussas, MIPTV de Cannes, IDFA d'Amsterdam, Sunny Side of the Doc, Festival de Leipzig... Mais les coûts liés à ces déplacements sont durs à supporter pour les sociétés régionales, le seul prix d'une accréditation variant de 400€ à 1200€.

Nos propositions :

- Pouvoir croiser les financements de la Région (développement économique, export), et par exemple solliciter des fonds européens pour les marchés internationaux.
- Réfléchir à une aide à la mobilité qui permettrait aux sociétés de production, aux diffuseur·se·s, aux auteur·ice·s-réalisateur·ice·s implanté·e·s sur le territoire de choisir les marchés, festivals les plus adaptés à leur activité.
- Du côté des artistes interprètes, mettre en place un système de « chèque-mobilité » pour aider au déplacement sur les castings.

4. SOUTIEN RENFORCÉ A LA DIFFUSION

4.1) CRÉATION D'UNE TÉLÉVISION LOCALE EN BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Une réflexion est en cours au sein du réseau des professionnels·le·s, pour la mise en place d'une TV locale dans notre grande région qui en est dépourvue. A l'heure où le nombre de coproductions avec France3 va en diminuant, cet espace de diffusion manque particulièrement, pour le développement du documentaire de création, mais aussi des autres formats (fiction, magazine...).

Une télévision et/ou plateforme à l'échelle régionale accroîtrait l'accès de 2,8 millions de spectateur·ice·s potentiel·le·s à une diversité de programmes et d'informations et contribuerait à affirmer l'identité de la Bourgogne-Franche-Comté au travers d'un nouveau média. Elle pourrait être un puissant vecteur de cohésion sociale et territoriale. Les contenus produits et diffusés sur cette antenne auraient aussi vocation à être montrés à un marché extérieur, renforçant de facto le rayonnement régional dans le pays.

Notre souhait :

Un accompagnement à ce travail en cours avait été demandé il y a trois ans, ainsi que la possibilité d'un soutien par le biais d'un Contrat d'Objectifs et de Moyens. Ce COM existe depuis peu – relativement peu doté, centré uniquement sur le magazine alors qu'il aurait pu aussi se décliner sur de la production documentaire, court métrage... – et ne résout hélas pas le problème de manque de diffuseurs régionaux (reconnus comme tels par le CNC). Nous sommes toujours en demande d'un travail partenarial, en transparence et concertation, entre la filière et la Région autour de ces questions.

4.2) RÉSEAU DES CINÉMAS DE PROXIMITÉ

Implantés sur l'ensemble du territoire régional, les cinémas de proximité, et en particulier les salles Art et Essai, proposent toute l'année une programmation riche, à la fois populaire et exigeante. Ils contribuent à l'aménagement et à l'animation quotidienne des villes et villages. Grâce au soutien des collectivités territoriales, du CNC, et des services de l'État, en lien avec les acteur·ice·s de terrain, ces cinémas dynamisent et renforcent l'attractivité des territoires et participent au développement culturel et économique de la région.

Ils sont des acteurs quotidiens du vivre ensemble. Ils participent activement à l'éducation à l'image, et mettent la culture à la disposition du plus grand nombre.

Le réseau des salles indépendantes, porté par les CIBFC, assume ainsi un triple rôle : social et humain, économique et écologique, politique et culturel.

Un rôle social et humain : le réseau des salles indépendantes, qu'elles soient situées en milieu rural, en petite ville, en quartier périphérique ou centre-urbain permet de minimiser la fracture territoriale, de décroïsonner des situations d'isolement social ou culturel, d'accroître l'attractivité des territoires, de favoriser l'accueil des personnes étrangères ou s'installant, de mettre en place des rendez-vous pour les familles et pour le jeune public, de créer la rencontre, le débat, le partage d'idées.

Un rôle économique et écologique : leur activité permet la création d'emplois et offre des retombées économiques importantes localement : un cinéma ouvert aide à l'activité tertiaire, hôtelière ; un festival en milieu rural, c'est une part non négligeable d'un chiffre d'affaire annuel en quelques jours. Leur action a aussi un impact écologique certain : un service de proximité, c'est moins de déplacements individuels.

Un rôle politique et culturel : ces cinémas considèrent leur engagement et leur travail comme un service culturel d'intérêt général, surtout lorsqu'il est maintenu en milieu rural ou dans des territoires périphériques. Leur présence sur ces territoires permet de lutter contre le sentiment ambiant d'abandon, c'est un rempart contre le repli sur soi individualiste, voire identitaire.

Nos propositions :

Les exploitant·e·s, quel que soit leur statut (privé, public, associatif), souhaitent que la Région renforce le soutien à l'investissement aux établissements les plus fragiles pour rénovation ou création, afin que les cinémas puissent se doter d'équipements modernes et performants indispensables à leur équilibre économique.

Nous demandons aussi que le soutien aux CIBFC soit renforcé. Ce réseau, avec l'embauche d'une médiatrice en 2017, a connu un réel développement ces dernières années, passant de 22 à 33 cinémas adhérents en 2019. Il permet la nécessaire coordination et la mutualisation de moyens entre les salles du territoire : animation, formation, relais de diffusion, éducation à l'image...

Dans la convention de coopération État - CNC - Région 2017/2019, il est noté que les CIBFC sont chargés d'une préfiguration du déploiement des médiateur·ice·s dans les salles de proximité, par l'emploi d'une première médiatrice.

Suite à l'abandon des politiques d'aide à l'emploi direct, l'économie des cinémas de proximité s'est retrouvée fragilisée. La mise en place des emplois de médiateur·ice·s proposée lors des dernières conventions État-CNC-Région s'avèrerait salutaire pour le maintien d'un travail quotidien de médiation, de programmation, d'éducation à l'image, véritable maillon cinéma d'un écosystème culture / éducation / lien social à l'échelle des territoires.

Suite à l'étude de terrain menée par les CIBFC en 2018, et soumise à la Région début 2019, nous réaffirmons le nécessaire déploiement, dans un premier temps, de 11 médiateur·ice·s en Bourgogne-Franche-Comté, sachant que le CNC encourage la mise en place de nouveaux postes de médiateur·ice·s dans les salles indépendantes.

4.3) ASSOCIATIONS CINÉPHILES

De plus en plus d'associations cinéphiles travaillent dans les cinémas, les multiplexes en particulier, pour programmer l'Art et Essai, organiser et animer des soirées et développer la culture du cinéma pour les scolaires. Ce travail, quand il est suffisamment qualitatif et quantitatif, permet le classement de l'établissement en Art et Essai avec éventuellement les 3 labels : Recherche et Découverte, Jeune Public, Patrimoine.

Aujourd'hui, l'exploitant·e perçoit les recettes de la billetterie liée à cette programmation associative et la subvention Art et Essai du CNC en cas de classement.

En Bourgogne-Franche-Comté, nous comptabilisons une dizaine d'associations cinéphiles associées à un multiplexe : Cinémas d'aujourd'hui au Pathé de Belfort, Cinéclap au CGR de Beaune, Cinémanie au CGR d'Auxerre, La bobine au Mégarama de Châlon sur Saône, Les amis du cinéma au Majestic de Vesoul, la MJC de Dole au Majestic de Dole, L'Embobiné au Ciné Marivaux de Mâcon. Cette liste n'est pas exhaustive ; chaque association cinéphile a un mode de fonctionnement qui lui est propre.

A titre d'exemple, la MJC de Dole a organisé au cinéma Majestic une vingtaine de soirées spéciales au cours de l'année 2018, pour un total de 1400 entrées. La MJC a également accueilli sur l'année scolaire 2018-2019 plus de 8800 élèves dans le cadre de séances scolaires (hors dispositifs nationaux d'éducation aux images), dont 7200 dans le cadre de la programmation Ciné-Récré conçue spécialement par l'équipe de la MJC. A Auxerre, l'association Cinémanie, animée uniquement par des bénévoles, assure environ 6000 entrées par an avec sa programmation Art et Essai et ses soirées-débat au sein du multiplexe CGR.

Notre proposition :

Faire évoluer les règles de financement du CNC pour mieux prendre en compte de nouvelles conditions de l'exploitation du cinéma en France. Il serait souhaitable que le CNC flèche directement la subvention pour le développement des publics, la promotion du cinéma de recherche et la promotion de l'Art et Essai en général vers les associations animatrices de cette politique⁵. Il serait souhaitable également que la Région participe à ce financement pour contribuer à l'attractivité des territoires au plus près des populations.

>5 Jean-Philippe Lefevre, président de la FNCC (Fédération nationale des collectivités territoriales pour la culture) a porté cette proposition au niveau national.

4.4) FESTIVALS

Porteurs d'une offre cinématographique et audiovisuelle diversifiée et différente des circuits classiques, les festivals permettent la rencontre entre les publics et les équipes des films, pour une découverte plus approfondie du cinéma. Cependant, le déplacement des organisateur·ice·s sur d'autres festivals, nécessaire à leur travail de programmation, représente pour eux/elles un coût conséquent. En outre, beaucoup de ces festivals, par volonté de lien avec les habitant·e·s mais aussi par nécessité économique, s'appuient sur un nombre important de bénévoles très investis au moment de l'évènement, comme en amont, pour la sélection des films. Ainsi, pour Fenêtres sur Courts, ce ne sont pas moins de 1300 films qui sont visionnés par le comité de sélection, qui œuvre à titre bénévole (travail habituellement rémunéré dans d'autres festivals). En constant développement, les festivals attirent chaque année des dizaines de milliers de spectateur·ice·s de la région et au-delà, tant dans les zones urbaines que rurales. Ils contribuent par leur succès à l'attractivité de notre territoire et à son développement touristique, malgré des moyens parfois insuffisants pour leur permettre de se développer. Au demeurant, par leur biais, la production locale est, elle aussi, valorisée et visible.

Au-delà de cet aspect évènementiel, les festivals constituent des lieux privilégiés de diffusion pour les formats atypiques et les œuvres fragiles, ainsi que pour la redécouverte du patrimoine cinématographique. Les festivals de courts métrages, comme Fenêtres sur Courts et Partie(s) de campagne, permettent aux spectateur·ice·s de découvrir des œuvres souvent peu diffusées, mais qui constituent pourtant un passage obligé pour les jeunes réalisateur·ice·s. Ils ont un rôle essentiel dans la découverte de talents émergents.

En 2018, le festival Entrevues a ainsi généré plus de 21 000 entrées - et le festival Fenêtres sur Courts plus de 4300 (contre 3300 en 2015). Le Bloody Week-end (Audincourt), qui fait la part belle au cinéma de genre, a réuni en 2018 7000 festivaliers ; 5000 spectateurs étaient au rendez-vous pour le Festival du Film d'amour, à Saint-Amour. Enfin, Diversité, seul festival étendu sur toute la région, a réuni 5189 spectateur·ice·s en salles, et 546 spectateur·ice·s au casque de réalité virtuelle.

Notre proposition :

Poursuite et renforcement du soutien aux festivals régionaux.

4.5) CIRCUITS DE CINÉMA ITINÉRANT

La mission fondamentale du cinéma itinérant est de contrer l'isolement géographique en proposant des projections même là où peu de rendez-vous cinématographiques ont lieu habituellement. Ces circuits renforcent la cohésion sociale des territoires, ainsi que l'action culturelle auprès des jeunes publics – en lien avec les dispositifs d'éducation aux images.

Par exemple, le réseau Écran mobile, cinéma itinérant en Franche-Comté de la Ligue de l'enseignement, a rassemblé du 1er juillet 2018 au 30 juin 2019 pas moins de 28 713 spectateurs pour 507 séances itinérantes dans 24 communes de Franche-Comté, malgré deux ans de baisse consécutive de la subvention attribuée par la Région.

Notre proposition :

Renforcement des soutiens existants de la part de la Région, et mise en place de nouveaux soutiens aux différents circuits, pour répondre aux ambitions de maillage culturel du territoire.

5. DISPOSITIFS D'ÉDUCATION À L'IMAGE

Lycéens et Apprentis au cinéma (porté par l'Artdam pour l'Académie de Dijon, Les 2 Scènes pour l'Académie de Besançon) et Passeurs d'images (porté par la Fédération régionale des MJC) sont les deux dispositifs nationaux d'éducation à l'image déclinés à l'échelle régionale en Bourgogne-Franche-Comté.

L'association Centre Image, quant à elle, assure le rôle de Pôle régional d'éducation aux images dans le cadre de la charte nationale des Pôles. Elle anime le réseau des partenaires éducatifs, culturels et artistiques à l'échelle de la Bourgogne-Franche-Comté. Elle développe des ressources pédagogiques, expérimente de nouvelles démarches créatives liées à la transmission, et développe dans le secteur des images animées la formation des acteur·ice·s régionaux·ales de la médiation.

Les enjeux sont nombreux : rendre possible une rencontre sensible avec les œuvres et les artistes ; accompagner les regards et l'émancipation des publics ; comprendre comment sont faites les images ; favoriser l'expression artistique... L'action du Pôle s'insère dans l'écosystème des acteur·ice·s régionaux·ales du secteur et complète les politiques publiques de soutien à la création et à la diffusion.

Sur le territoire régional, deux autres dispositifs nationaux sont organisés dans chaque département par différentes coordinations locales : Collège au cinéma⁶ et École et cinéma. Quinze options «cinéma et audiovisuel» sont portées par des lycées régionaux, avec le soutien de la DRAC et en lien avec des partenaires culturels locaux.

Pour 2018/2019, Lycéens et Apprentis au cinéma a concerné en Bourgogne-Franche-Comté 20 000 élèves (une tendance à l'augmentation depuis 3 ans, reflétant un renforcement du dispositif, grâce à la fidélisation des participant·e·s et partenaires), 140 établissements scolaires, 52 salles de cinéma partenaires. Les séances ont généré 54 605 entrées en salle. Plus de 5700 élèves ont pu bénéficier d'au moins une des 131 interventions de professionnel·le·s organisées autour du dispositif.

Concernant Passeurs d'Images, l'édition 2018 en Bourgogne a notamment concerné 4487 spectateur·ice·s pour 19 séances en plein air, 279 participant·e·s à 14 ateliers de pratique audiovisuelle et 495 à d'autres actions d'éducation à l'image.

Au-delà de ces dispositifs nationaux, il existe une multiplicité d'autres acteur·ice·s et initiatives, à destination de tous types de publics, qui créent autant de passerelles possibles entre les différentes actions, de richesse dans le maillage du territoire. Ils/Elles contribuent au développement du regard des citoyen·ne·s, y compris ceux/celles ayant des difficultés d'accès (géographique et social) aux pratiques cinématographiques. L'action des différentes structures se base sur un travail quotidien, de long terme, avec les acteur·ice·s sociaux·ales et éducatifs de chaque territoire.

⁶ A titre d'exemple, le CDJC (Centre départemental Jurassien du cinéma) a réalisé en 2018/2019 plus de 10 000 entrées pour Ecoles et Cinéma et autant sur Collège au Cinéma, dispositifs qu'ils coordonnent pour le département du Jura.

L'éducation aux images est un moyen de lutter contre le repli sur soi et l'individualisme. Il est important d'être attentif à la continuité du parcours d'éducation artistique depuis la petite enfance jusqu'à l'âge adulte, pour forger l'esprit critique et citoyen.

Les actions d'éducation aux images permettent également de renforcer les liens entre le public jeune et le cinéma en salle, notamment dans les salles de proximité. Ces dispositifs fonctionnent grâce à un réseau de diffusion riche et doté de moyens humains et financiers permettant leur accueil (et celui de leurs bénéficiaires) dans de bonnes conditions.

Nos propositions :

- Introduire une certaine souplesse dans les cadres administratifs à venir pour favoriser les coopérations entre les différent·e·s acteur·ice·s de l'éducation aux images sur le territoire ; actuellement, les subventions sont cloisonnées et les financements ne permettent pas de travailler en co-construction de projets. Nous souhaitons une meilleure prise en compte des projets transversaux, croisant plusieurs disciplines, plusieurs types de porteur·se·s de projets, plusieurs types de publics.
- Bénéficier d'une attention constante des tutelles envers les différentes initiatives et permettre la valorisation des actions menées, qui sont aussi une « vitrine » de la filière et des talents locaux. A titre d'exemple, pour la période 2018/2020, un partenariat actif entre les deux coordinations régionales de Lycéens et Apprentis au cinéma et l'APARR a donné naissance au programme de courts métrages régionaux *Trouver sa place*, soutenu par la Région.
- Mettre en place une journée consacrée à la valorisation des films d'ateliers réalisés sur le hors temps scolaire, portée par la coordination de Passeurs d'Images et le Pôle régional d'éducation aux images.
- Poursuivre et renforcer le soutien aux différents dispositifs et acteur·ice·s de l'éducation aux images.

6. COLLECTE, CONSERVATION ET VALORISATION DU PATRIMOINE CINÉMATOGRAPHIQUE

Il existe en région Bourgogne-Franche-Comté deux cinémathèques : la Cinémathèque de Bourgogne-Jean Douchet (basée à Dijon) et la Cinémathèque des Monts Jura (basée à Saint-Claude).

Leurs champs d'actions sont différents et complémentaires : la Cinémathèque de Bourgogne Jean Douchet œuvre par une acquisition concernant tous types d'images, anciennes ou récentes, la seconde acquiert, conserve et valorise les images du patrimoine jurassien à partir du cinéma amateur.

Les deux cinémathèques œuvrent également dans le domaine de l'éducation à l'image grâce à l'utilisation de projets incluant ou utilisant les images d'archives.

Notre proposition :

Le patrimoine cinématographique de notre région est très riche et nous souhaitons qu'une réflexion puisse être engagée sur un soutien à sa collection, sa conservation, sa numérisation mais aussi à sa valorisation tant auprès du grand public que des professionnel·le·s.

Le soutien qui est apporté aujourd'hui aux deux cinémathèques du territoire ne dépend d'aucune règle, aucune politique régionale de la conservation et de la valorisation du patrimoine cinématographique n'étant actuellement mise en place.

Elles parviennent à numériser, conserver et valoriser les images qu'elles collectent, grâce à une importante implication bénévole et ce malgré des moyens de fonctionnement quasi inexistantes.

La reconnaissance vient de certain·e·s professionnel·le·s utilisant ces images à travers les bases de données, et des fédérations internationales (FIAF, Inédits-Mémoire d'Europe), mais pas des autorités administratives locales.

La mise à disposition des ressources non-films est également un sujet de réflexion important. La réflexion devra inclure la mise à disposition des ressources pour le grand public (bibliothèques) ainsi que pour les professionnel·le·s (collectivités, festivals, exploitants, éditeurs et distributeurs). Nous proposons un soutien à ces deux structures ainsi que le missionnement de ces deux cinémathèques pour la création d'un état des lieux régional incluant l'ensemble des potentiel·le·s acteur·ice·s de la conservation (musées, collectionneurs, festivals, archives, archives de collectivités).

EN CONCLUSION

Les temps d'échanges nombreux et nourris autour de la rédaction de ce « livre blanc » prouvent la grande implication de tous·tes, l'envie et la dynamique qui nous animent. Notre région peut s'enorgueillir de bénéficier de personnes motivées, avec une volonté de propositions.

Nous espérons donc que ce document constituera une base de travail commune pour alimenter la préparation de cette nouvelle convention.

Nous continuons de vouloir développer une relation privilégiée avec nos élus et nos interlocuteurs régionaux, afin de favoriser l'esprit de concertation, de collaboration et de partenariat, de manière à être associé·e·s aux décisions qui nous concernent et à partager l'expertise de nos métiers. Nous souhaitons d'ailleurs vivement poursuivre les journées de travail collectives, initiées en octobre 2017 à Dijon, sous la forme «d'ateliers cinéma».

Nous, professionnels du cinéma et de l'audiovisuel de Bourgogne-Franche-Comté, sommes convaincus que le fonds d'aide et les crédits régionaux octroyés à la culture, mieux dotés et enrichis par l'ensemble de ces propositions, seraient un formidable levier pour privilégier toutes les formes de créations cinématographiques, dans leur diversité et pour que ces dernières puissent éclore et s'épanouir en région, permettant ainsi aux professionnels du cinéma et de l'audiovisuel de vivre et travailler sur leur territoire. Nous sommes convaincus que cette pluralité des formes de création, le soutien à leur diffusion auprès de tous les publics et le travail d'éducation à l'image sont des remparts contre le repli sur soi et constituent un terreau de dialogue et d'éducation populaire, pour promouvoir et encourager la diversité et l'ouverture à l'autre. Enfin, le développement d'un tissu professionnel dynamique et attractif doit permettre de valoriser la force et la richesse de notre territoire, car la Bourgogne-Franche-Comté ne mérite pas d'être considérée comme une terre de sous-traitance ; elle est une terre de création !

ONT PARTICIPE A LA REDACTION DE CE DOCUMENT :

Les collèges de l'APARR, association des professionnels du cinéma et de l'audiovisuel de Bourgogne Franche-Comté :

- collège auteurs-réalisateurs
- collège techniciens et artistes interprètes
- collège producteurs

Les 2 scènes - Scène nationale / Coordination Lycéens et Apprentis au cinéma, académie de Besançon (25)

Les Amis de Grand Canal

L'ARTDAM - Coordination Lycéens et Apprentis au cinéma, académie de Dijon (21)

Le Bureau d'accueil des tournages de Bourgogne Franche-Comté

Le Centre départemental Jurassien du cinéma (39)

Centre image – Pôle régional d'éducation aux images / Montbéliard (25)

Ciné ressources 71

Cinémanie / Auxerre (89)

Les Cinémas Indépendants de Bourgogne-Franche-Comté

Cinémas d'aujourd'hui - Festival international Entrevues / Belfort (90)

Cinémathèque de Bourgogne – Jean Douchet / Dijon (21)

Cinémathèque des Monts Jura / Saint-Claude (39)

Ecrans mobiles / Festival du film d'amour – Saint-Amour (39)

L'Embobiné – Mâcon (71)

L'Etoile cinéma / Festival Cinétoiles - Semur-en-Auxois (21)

Festival Bloody week-end - Festival International du Film Fantastique / Audincourt (25)

La Fédération départementale des foyers ruraux de Saône et Loire (71)

La Fédération régionale des MJC

Imperfections are beautiful / Besançon (25)

La MJC de Dole / Dole (39)

Les Petites Caméras – association de cinéastes

Plan 9 / Festival Fenêtres sur court - Dijon (21)

Scéni Qua Non / Festival Partie(s) de campagne - Nièvre (58)

RESSOURCES

Etude «les médiateurs culturels dans les salles des Cinémas Indépendants de Bourgogne-Franche-Comté» - CIBFC - 2018 (document accessible prochainement sur le site des CIBFC)

Ciclic - [Panorama des interventions territoriales 2019](#)

[Rapports du CESER Bourgogne-Franche-Comté](#)

Conférences d'Image'Est :

- [présentation du COM Grand Est](#)
- [dynamique de la filière Grand Est](#)
- [présentation d'Estran, filière fiction en Bretagne](#)
- [associations de production en Hauts-de-France](#)

Rencontres de Films en Bretagne 2018 :

- [présentation de la plateforme RAPACE](#) (associations de production)
- [bilan du COM Bretagne](#)

Films en Bretagne – [Dispositif Estran](#)

Cinéma du réel - Rencontres professionnelles 2019

- [rencontre CNC/auteurs](#)

- [table ronde «territorialité des financements, territorialité des contenus»](#)

- [étude de cas : 3 films financés en région](#)

[Rencontres de la Boucle documentaire](#)

[Rencontres des associations de producteurs en région](#)

[Etude « Production documentaire, un regard hexagonal »](#) - Films en Bretagne - 2016

[Etude « De quoi les documentaristes vivent-ils ? »](#) - SCAM - juin 2018

[Etude « L'écriture de films et séries en France »](#) - CNC - avril 2019